



Mercredi 2 avril 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Etat fribourgeois publie une nouvelle liste des hôpitaux

Lors de sa séance du lundi 31 mars dernier, le Conseil d'Etat a tranché sur la question des différentes missions attribuées aux hôpitaux et cliniques du canton. Il confirme en particulier la concentration des activités des cliniques privées proposée dans le rapport de planification 2007 et le maintien des soins aigus sur le site de Meyriez. Des soins palliatifs seront accessibles dans les deux régions linguistiques du canton.

Le Conseil d'Etat soucieux des besoins de la population

« Trouver le bon équilibre entre l'accès à des soins de qualité et de proximité et les impératifs de rationalité économique », c'est ainsi qu'Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat directrice de la santé, a défini les objectifs de la planification hospitalière décidée par le Conseil d'Etat. Celui-ci a approuvé le rapport de planification définitif, intégrant la quasi-totalité des remarques de la Commission de planification sanitaire. Le [premier rapport](#) avait été élaboré par le Service de la santé publique en 2007 et soumis à une large consultation. Fin décembre 2007, la Commission de planification sanitaire lui apportait [quelques modifications](#). Celles-ci ont été soumises à un « hearing » restreint auprès des instances directement concernées par les changements.

En matière de réadaptation, le Conseil d'Etat a suivi les propositions de la Commission. Il confirme en particulier une concentration de la réadaptation cardio-vasculaire et l'attribution de la mission de rééducation respiratoire à l'hôpital fribourgeois, site de Billens. En plus des missions de réadaptation classique et de soins palliatifs, le site de Châtel-St-Denis reprend les prestations de suite de traitement et de gériatrie auparavant assurées par le site Billens.

Soucieux de mieux répondre aux besoins des patients germanophones, le Conseil d'Etat a également décidé de confier une mission cantonale en soins palliatifs au site de Meyriez. Celle-ci vient compléter la mission de réadaptation générale, celle de suite de traitement et de gériatrie et celle de neuroréhabilitation attribuées au site Iacois.

La fin des activités de chirurgie pour le site de Meyriez

En conservant la médecine interne aiguë à Meyriez, le Conseil d'Etat renforce la position du site en tant que porte d'entrée au réseau hospitalier pour les habitants du district du Lac. Les patients pourront également se rendre à Meyriez pour un accueil d'urgence, disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7 et, au besoin, être hospitalisés en médecine interne.

Par contre, l'activité opératoire est abandonnée : le site de Meyriez compte la plus faible activité en chirurgie du canton (masse critique insuffisante), avec seulement 20% de la population du district du Lac qui choisit le site de Meyriez pour se faire opérer. Une proportion clairement insuffisante pour permettre de garder une activité qui génère d'importants coûts d'exploitation.

Vers une concentration de prestations

La concentration des activités des cliniques privées est confirmée. Pour mémoire, le rapport 2007 prévoyait en particulier l'abandon des prestations de chirurgie orthopédique et d'ORL à l'Hôpital Daler et des prestations en uro-néphrologie et en obstétrique à la Clinique générale.

Une concentration des activités de chirurgie pneumologique, endocrinologique et de chirurgie pour traumatismes multiples et traumatismes complexes graves est prévue à l'hôpital fribourgeois site de Fribourg.

Une mise en œuvre progressive

La nouvelle liste des hôpitaux occasionne d'importants changements dans le paysage hospitalier fribourgeois. Une mise en œuvre échelonnée est prévue, les suppressions d'activités devront cependant être réalisées au plus tard fin 2008. La nouvelle liste des hôpitaux peut être contestée auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF) dans un délai de 30 jours suivant sa publication. Le TAF est également compétent pour statuer sur un éventuel effet suspensif du recours.

Liens

Rapport de planification du 31 mars 2008 et annexes

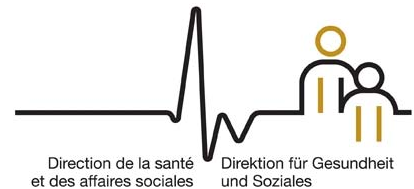
Liste des hôpitaux du canton de Fribourg

La [planification hospitalière](#) depuis 1994

CONTACTS ET INFORMATIONS

Service de la santé publique, M. Patrick Andenmatten, chef de service adjoint, tél. 026 305 29 13 (15h00-17h00)

Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper, conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38



Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>